Valproate de sodium : recommandations de la commission de pharmacovigilance

Abderrahim DERRAJI - 2016-09-01 01:05:25 - Vu sur pharmacie.ma

D’après un communiqué daté du 31 août 2016, Le ministère de la santé a organisé le 30 août 2016 une réunion élargie de la commission consultative de pharmacovigilance pour se pencher sur la problématique de la tératogénicité des médicaments à base de valproate de sodium.

Ces médicaments que les membres de la commission considèrent comme essentiels dans la prise en charge des convulsions et de certains troubles bipolaires ont une tératogénicité qui nécessite les précautions suivantes :

- Ne pas prescrire le valproate aux femmes en âge de procréer sauf en cas d’échec de toutes les autres alternatives thérapeutiques. Et dans quel cas, il faut conditionner le recours au valproate par une contraception efficace.

- Pour les femmes sous valproate qui souhaitent envisager une grossesse, elles ne doivent pas arrêter brutalement leur traitement. Il faut qu’elles informent leur médecin traitant dans l’objectif d’opter pour une autre alternative thérapeutique.

Toujours selon ce communiqué, une campagne d’information des professionnels de santé et des femmes concernées par cette problématique sera prochainement organisée par le ministère de la Santé.

Communiqué (Ar) : lien "Enquête relative aux spécialités pharmaceutiques contenant du valproate de sodium" - Inspection générale des affaires sociales (France) - Février 2016 - lien Lettre d'information adressée par Sanofi aux professionnels de santé : lien Spécialités pharmaceutiques à base de valproate et d'acide valproïque : lien